

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique jeudi 5 décembre 2013, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : E. VIGUIER, A. DESBIOLLES, Y. MEYNT, S. NOVEL, T. OGEL, S. VAUDAUX, P. NICOURD, C. CHATEL, JM BUSSAT, M. HARDY.

Excusés : M. ALLOIN, D. JALLUD, Y. OREMUS.

Absent : G. DUCRET

Date de convocation : 28/11/2013.

La séance débute à 20h30.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu des séances du conseil du 19 novembre 2013 est lu et adopté.

ECOLE – ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES (n° 53)

Madame Séverine Vaudaux rappelle que les communes doivent délibérer sur le choix qu'elles ont fait pour la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Cela concerne notamment le choix des heures réservées aux Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.), le montant de l'enveloppe budgétaire et les activités envisagées.

Elle informe le Conseil que la majorité des écoles de la vallée ont opté pour une pause méridienne plus longue. Ainsi, la journée type sera la suivante : 8h45-11h45/14h00-16h15.

Du point de vue financier, l'aide de l'état est de 50 € par élève sur la première année uniquement. La commune devra définir les modalités qu'elle envisage de retenir pour le financement de cette mesure (participation éventuelles des parents).

Par ailleurs, les temps de pause sont à organiser en termes de durée, de type d'occupation, et d'encadrement.

Mme Vaudaux informe également le Conseil qu'un changement de rotation du transport scolaire l'après-midi entre Habère-Lullin et Habère-Poche a été sollicité. La décision revient au Conseil Général.

De nombreuses questions restent en suspend telles que :

- l'organisation des mercredis (cantine, après-midi)
- recrutement éventuel d'animateurs
- impact sur les assistantes maternelles par rapport aux gardes périscolaires
- accroissement de l'activité de la cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les horaires suivants proposés dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires : 8h45-11h45/14h00-16h15.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION DE FINANCEMENT, D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ARRET DE CARS CHEZ DELARCHE (n° 54)

Madame le Maire informe le Conseil que l'arrêt de bus situé « Chez Delarche » a été refait. Cette opération d'un montant de 5 415 € H.T. bénéficie d'une participation du Conseil Général de la Haute-Savoie de 70 % soit un montant de 3 790.50 € HT.

Afin de définir précisément les obligations de chaque collectivité, le Conseil Général a établi une convention de financement, d'autorisation de voirie et d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de financement, d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Général de la Haute-Savoie relative à l'aménagement de l'arrêt de cars Chez Delarche
- autorise Madame le Maire à signer la convention.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

REMUNERATION STAGIAIRE (N° 55)

Madame le Maire informe le Conseil que la commune a reçu en stage non rémunéré une jeune lycéenne pendant 8 semaines. Cette jeune fille a fait preuve d'une réelle implication, de beaucoup de dynamisme avec un caractère jovial.

Il est proposé de lui verser une petite compensation d'un montant de 400 € sous la forme d'une carte cadeau de la banque postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le versement d'une compensation d'un montant de 400 euros sous forme de carte-cadeau de la banque postale à Melle Marie DELATTRE qui a effectué un stage de 8 semaines à la commune d'Habère-Lullin.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

CEREMONIE DU 70° ANNIVERSAIRE DES EVENEMENTS DE NOEL 1943 (n° 56)

Madame le Maire rappelle au Conseil que la cérémonie relative à la commémoration du 70° anniversaire des événements de Noël 1943 à Habère-Lullin se tiendra dimanche 22 décembre 2013 à 10h30 devant le mémorial.

Livre : l'impression du livre de M. Barbier, Historien est imminente. La parution et donc la vente auront lieu dès la mi-janvier 2014. L'information des habitants d'Habère-Lullin sera laissée à M. Barbier par le biais de conférences suivies d'un travail de paroles. Par suite, d'autres manifestations sont envisagées tout au long de l'année 2014.

Madame le Maire annonce au Conseil le programme de la cérémonie. Par suite le Conseil converse sur la logistique liée à cet évènement. La préparation du foyer rural qui accueillera le vin d'honneur se fera samedi matin 21 décembre.

Enfin, Madame le Maire informe le Conseil que Mme Pittet, seule survivante encore vivante de la tragédie devrait assister aux cérémonies. Cette dame seule réside à Blois et est assez âgée. Mme le Maire propose que la commune prenne en charge les frais résultants de son séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la prise en charge des dépenses résultant du séjour de Mme Pittet à l'occasion de la commémoration du 70^e anniversaire des évènements de Noël 1943 qui se tiendra à Habère-Lullin le 22 décembre 2013.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

STATUTS DU SYNDICAT DES HABERES (N° 57)

Madame le Maire informe le Conseil que lors de la réunion du Syndicat des Habères le 28 novembre 2013 une nouvelle rédaction des statuts de cette structure a été approuvée à l'unanimité des membres présents. Le conseil syndical souhaitait en effet moderniser ce document rédigé lors de la création du syndicat en 1987 mais également, à la demande de la commune d'Habère-Lullin, membre dudit syndicat, modifier l'article 7 portant sur les participations des communes adhérentes.

En qualité de commune membre du Syndicat des Habères, le conseil municipal doit également se prononcer sur l'approbation de ces statuts.

Après avoir pris connaissance de ce document et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve à l'unanimité des membres présents les statuts du Syndicat des Habères tels qu'annexés à la présente.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

VIREMENTS DE CREDITS (N° 58)

Afin de permettre, sur le budget communal, de mandater sur le chapitre 011 le plus grand nombre de factures de l'exercice 2013, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser un virement de crédit en provenance du chapitre 012.

Par ailleurs, à la suite d'une erreur d'imputation lors de l'établissement du budget 2013 et pour permettre le mandatement des factures liées aux travaux d'aménagement de la RD12 en traversée d'agglomération, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser un virement de crédit du chapitre 21 sur le chapitre 23.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le virement de crédit suivant :

Dépenses	chapitre 012, imputation 6218	- 5 000 €
Dépenses	chapitre 011, imputation 60631	+ 5 000 €

- autorise le virement de crédit suivant :

Dépenses	chapitre 21, imputation 2128	- 567 163 €
Dépenses	chapitre 23, imputation 2318	+ 567 163 €

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

FOYER RURAL - Etat

Les constats suivants ont été faits concernant l'état du foyer rural :

- le chauffage serait en panne
- le lave-vaisselle aurait une fuite (après plusieurs lavages)
- il y aurait des dysfonctionnements sur des néons.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Conseil Municipal : mardi 21 janvier 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 23h00.

Le Maire,
Marielle DURET